



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Céline TONOT	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent GOBET	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD		Monsieur Alexandre HEDDAR

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Adrien GUENE	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, SOLIDARITES ET URBANISME**SDAT - Convention d'objectifs et de moyens et convention de cofinancement des bailleurs - Subvention 2026**

La SDAT (Solidarité, Dignité, Accompagnements, Travail) œuvre depuis plus de cent ans sur le territoire de l'agglomération dijonnaise et a étoffé ses actions au fil des années, assurant des missions en direction des personnes les plus démunies, dans des domaines aussi divers que l'accès au logement décent, la santé, l'insertion sociale et professionnelle.

En raison de ces missions d'intérêt général, Dijon métropole, la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de Chenôve, l'État et l'Agence Régionale de Santé ont construit une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2023-2026. Cette convention clarifie les objectifs visés et les moyens financiers apportés par tous les financeurs pour les atteindre pour les actions suivantes :

- ACOR Centre-Ville ;
- ACOR Dijon métropole, regroupement des actions précédemment dénommées ACOR Grand Dijon et Inser Social Chenôve ;
- Les diagnostics sociaux exercés auprès des ménages en situation d'expulsion locative ;
- Équipe Mutualisée ACODEGE-SDAT (EMAS) ;
- Pôle ressource santé mentale et habitat.

Dijon métropole apporte son soutien à ACOR Dijon métropole, à EMAS et au Pôle ressource santé mentale et habitat.

Le dispositif ACOR Dijon métropole est :

- Un service d'intervention sociale spécialisée dans la prise en charge de situations sociales complexes dont la multiplicité et la gravité des problématiques mettent en échec l'accompagnement social de droit commun engagé ;
- Un outil de remédiation sociale permettant à moyen terme le retour du bénéficiaire au service social de secteur ou une orientation sur un service spécialisé.

Il vise :

- Un maintien ou un retour dans le logement autonome ;
- Un retour vers un accompagnement par les services de droit commun ;
- Un accompagnement vers des orientations et des accueils plus spécialisés.

La capacité actuelle d'accompagnement est de 200 personnes pour 6 travailleurs sociaux.

En 2025, le dispositif a accompagné 272 personnes. Le taux de renouvellement reste stable (28,5 %) avec une durée moyenne d'accompagnement de 3 ans, révélant la complexité des situations. Le public est majoritairement isolé, précaire et vieillissant, avec une forte présence de problématiques de santé psychique, d'addictions et de non-recours aux droits. Le dispositif démontre son efficacité : le non-recours est fortement réduit et 69 % des ménages sont maintenus dans leur logement, avec un taux d'expulsion très faible (1,4 %). Les sorties sont mieux structurées (47 % vers le droit commun), traduisant une meilleure fluidité des parcours. Néanmoins, les enjeux persistent autour de la santé, de l'adhésion, de l'insertion sociale (très faible) et du vieillissement du public.

Le dispositif apparaît indispensable mais confronté à une montée des vulnérabilités, nécessitant un renforcement des partenariats sanitaires et des actions d'inclusion.

Le financement concernant le dispositif ACOR Dijon métropole comprend :

- Le soutien à l'action, renforcé par l'existence d'un poste de travailleur social permettant d'éviter les ruptures de parcours des publics par une prise en charge réactive des situations. Ce poste mobilise les financements du programme Territoire accéléré logement d'abord ;
- Le soutien à une action complémentaire mobilisant également ce programme : la mise en œuvre de diagnostics sociaux visent à évaluer la situation de ménages en expulsion locative, non connus des services sociaux. Ces mesures sont préconisées en commission de coordination des actions

de prévention des expulsions (CCAPEX). En septembre 2025, 20 diagnostics sociaux ont été réalisés sur les 40 diagnostics commandés au titre de l'année 2025.

Le dispositif EMAS a pour objectifs l'accès aux soins des personnes en non demande, habitant en logement autonome et confrontées à des problématiques psychiques et sociales, ainsi que la prévention des risques d'expulsion locative. Il dispose d'une file active de 45 places.

Ses missions consistent à :

- Aller au-devant des personnes en binôme pour la première visite ;
- Réaliser une évaluation globale de la situation ;
- Mettre en œuvre un accompagnement médico-social adapté contribuant à stabiliser la situation sur le long court et éviter les ruptures de prise en charge ;
- Prévoir le passage de relais vers le droit commun.

En 2025, le dispositif a connu une activité soutenue, avec 54 personnes accompagnées et un fort renouvellement des situations (45%), traduisant une dynamique importante mais aussi une pression sur les capacités (liste d'attente). Le public accompagné se caractérise par une forte vulnérabilité : majoritairement des personnes seules, âgées (56 ans en moyenne), avec des ressources modestes (RSA, AAH, retraites) et des situations d'isolement marquées. Les accompagnements sont fortement structurés par des problématiques de santé, notamment psychiques (troubles, addictions, ruptures de suivi), souvent combinées à du non-recours aux droits et aux soins à l'entrée. Le dispositif permet toutefois des améliorations significatives, notamment en matière d'accès aux droits et de remise en lien avec le système de soins. L'équipe a renforcé son organisation avec une modulation de l'intensité de l'accompagnement, permettant d'ajuster les interventions aux besoins (crises, stabilisation, préparation de sortie), ce qui constitue un levier d'efficacité. Sur le plan du logement, enjeu central du dispositif, les résultats sont globalement très positifs, avec 17 situations maintenues sur 19 sorties, malgré des contextes souvent complexes (procédures d'expulsion, troubles de voisinage, conditions d'habitat dégradées). Les sorties sont majoritairement orientées vers le droit commun, même si certaines restent fragiles (non-collaboration, ruptures, expulsions).

Enfin, le dispositif repose sur un fort travail partenarial et une implication croissante des personnes accompagnées, notamment dans les temps de concertation. L'accès à l'emploi reste en revanche limité, en raison de freins importants liés à la santé.

Le financement concernant le dispositif EMAS comprend :

- Le soutien à l'action ;
- La poursuite de l'expérimentation lancée en 2023 d'un Pôle ressources santé mentale et habitat, mobilisant les crédits du Programme Territoire accéléré Logement d'abord.
- Le Pôle ressource santé mentale et habitat est un dispositif de soutien à la pratique professionnelle dont l'objectif est d'améliorer le repérage et la prise en compte de la santé mentale des personnes accompagnées. Il propose deux types d'activité :
 - Les ateliers de Sensibilisation pour les services sociaux de droits communs, les acteurs associatifs du secteur AHI ainsi que les bailleurs sociaux.
 - Les temps d'appuis techniques pour accompagner les travailleurs sociaux dans la gestion de cas complexes.

Au titre de l'année 2026, en application de la convention, Dijon métropole finance EMAS, ACOR Dijon métropole, le Pôle ressource santé mentale ainsi que 40 diagnostics sociaux à hauteur de 743 830 €. Ce montant se décompose de la façon suivante :

- 33 916 € pour le dispositif EMAS. Ce montant tient compte des excédents 2025.
- 594 414 € pour ACOR Dijon métropole (dont 64 414 € mobilisés sur les crédits du Territoire accéléré logement d'abord)
- 93 500 € pour le Pôle ressource santé mentale et habitat. Ce montant tient compte des excédents 2024-2025
- 22 000 € pour 40 mesures de diagnostics sociaux. Il est précisé que les diagnostics financés en 2026 et non réalisés seront reportés sur l'année 2027 dans la limite de 10 diagnostics.

Par ailleurs, les bailleurs sociaux (Grand Dijon Habitat, CDC Habitat, ORVITIS, Habellis et ICF Sud-Est Méditerranée) financent une partie d'ACOR Dijon métropole à l'appui d'une convention spécifique avec Dijon métropole qui est conclue pour la période 2023 à 2026. Leur participation, à hauteur de 70 000 €, est répartie au prorata de leur parc sur le territoire de la métropole :

- GRAND DIJON HABITAT : 28 000€ :
- CDC Habitat : 15 400 € ;
- ORVITIS : 13 300 € ;
- HABELLIS : 9100 € ;
- ICF Sud-Est Méditerranée : 4200 €.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2026 de 743 830 € à la SDAT au titre de ces actions ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2026 de Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à percevoir les contributions des bailleurs sur le budget 2026 de Dijon métropole.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	